



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 28 Octobre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Octobre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Accueil de Voyageurs par la commune de Cézac

Présents : 23

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie-Claire, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) à Martial Christophe, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à Stéphane PINSTON, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) à GUINAUDIE Valérie.

Absents excusés : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts),

Absents : 5



BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard).

Secrétaires de séance : **Nadia BRIDOUX-MICHEL**

En janvier/février 2020 la micro-station d'épuration de l'aire d'accueil à Tauriac a connu une panne nécessitant l'évacuation de l'aire d'accueil. En solution de repli la Commune de Cézac a accepté que les voyageurs stationnent sur la Place des Courreaux.

Les voyageurs ont payé une partie de la consommation d'eau potable, mais un reliquat de 171€ est resté à charge pour la Mairie. Par ailleurs, le nettoyage manuel des lieux et la mobilisation d'une benne a coûté 198€ à la commune.

L'accueil des Voyageurs par la commune de Cézac a donc coûté au total 369€.

Par délibération en date du 02 septembre 2020, la commune de Cézac demande le remboursement de cette somme à Grand Cubzaguais Communauté conformément aux engagements pris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- Rembourser la somme de 369€ à la commune de Cézac afin de couvrir les frais occasionnés par l'accueil des voyageurs résidents sur l'aire de Tauriac,
- Dire que ses crédits sont inscrits au budget de la Communauté de Communes,
- Renouveler les plus vifs remerciements à la Commune et aux élus de Cézac qui ont permis de résoudre une situation sociale et sanitaire complexe surtout à quelques jours de ce qui allaient être la période de confinement.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

N°2020-159

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le 
ID : 033-243301223-20201028-2020_159-DE



Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Octobre 2020

La Présidente


Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20201028-2020_159-DE